

MAISONS-LAFFITTE



COMMUNIQUÉ de PRESSE
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

Le 26 septembre 2023

A/S : Pôle Santé / Parking du marché

Hier soir 25 septembre 2023, le Conseil municipal a voté à une large majorité deux délibérations pour poursuivre la réalisation d'un pôle de Santé pluridisciplinaire sur la place du marché.

Ce pôle de Santé comprendra :

- Un pôle de santé de 725 m²
- Une résidence senior de 3925 m², avec 59 unités (36 T2, 23T3)
- Un espace « co-living » de 942 m²
- 184 places de stationnement sur 2 niveaux dont 132, comprennent 24 places « grand gabarit », seront revendues à la ville

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique ouverte par arrêté municipal du 12 mai, qui a eu lieu du 5 au 20 juin 2023. Le commissaire enquêteur dont je cite la déclaration a donné « un avis favorable au projet de déclassement de la surface cadastrée AM132p de 3748 m² correspondant à une partie du parking du marché. Je n'assortis cet avis d'aucune réserve ni recommandation ».

Le commissaire enquêteur au préalable a jugé que « **le projet est d'intérêt général et public dans la mesure où un parking public en sous-sol, un centre de santé, une résidence senior ainsi qu'une résidence service sont construits pour le public** ».

Toutes les mesures pratiques seront prises pour que le marché puisse poursuivre ses activités pendant les travaux.

J'ai personnellement rencontré avec Yann Quenot, Conseiller municipal délégué à l'attractivité commerciale, les commerçants du Marché afin de leur expliquer le projet.

Les travaux commenceront dès les procédures de déclassement accomplies, d'ici là conformément à la loi, le parking restera accessible au public.

A la suite d'un appel à candidatures, c'est la société Demathieu Bard Immobilier qui a été retenue pour la réalisation du projet.

La durée des travaux sera comprise entre 18 et 24 mois.

Ce projet de Pôle Santé est attendu de tous les Mansonniens en raison des difficultés à trouver des médecins. Le pôle santé de 725 m² sera géré par la société Sageo spécialiste dans les prestations médicales.

Pour toutes ces raisons, celles et ceux qui, comme l'opposition du Conseil municipal qui a voté contre, sont hostiles à ce projet, méprisent et nient l'intérêt général.

Ils vont directement à l'encontre des attentes des Mansonniens, en agissant de cette manière, polémique et irresponsable.